Belgique : vers un déremboursement de la circoncision rituelle

26/09/2017 à 23h56

En Belgique, le comité consultatif de bioéthique s'est penché sur la question de la circoncision rituelle, après l'interpellation d'un médecin bruxellois qui a assimilé cette pratique à l'excision, soit une mutilation génitale interdite par la loi.

Béatrice Toussaint, la présidente du comité, propose que les musulmans et les juifs fassent évoluer la pratique vers un acte purement… symbolique, ceci afin que le rite puisse avoir lieu, « mais sans toucher à l'intégrité de l'enfant et sans poser d'actes chirurgicaux ».

Sans surprise, cette proposition a fait bondir les organisations juives et musulmanes. Pour Jamal Habbachich, imam de la mosquée Atadamoune de Molenbeek, ce nouveau débat témoigne d'un acharnement contre certains rites religieux tels que l'abattage rituel. Une disposition qui aurait peu d'impact sur la communauté juive si on s'en tient aux dires de Yohan Benizri. D'après lui, la circoncision des bébés juifs a rarement lieu à l'hôpital. C'est moins le cas pour les musulmans et l'imam Jamal Habbachich dit redouter que les familles les plus défavorisées en payent le prix.

Saphir News

Merci à **Lilib**